

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_8_8

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 29

Votants : 36

Objet : Finances Budget
principal DM5

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 12 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 05 Novembre 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MARSAULT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Pouvoirs :

Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Monsieur DEBORDES Gwénaël
Monsieur CAILLET Patrick a donné pouvoir à Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Monsieur CLEMENT Philippe a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Monsieur DELIGNÉ Thierry a donné pouvoir à Madame BERNARDEAU Lydie
Monsieur DUMOULIN Guillaume a donné pouvoir à Madame SAUZE Magalie
Madame GUITTON Sylvie a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Madame TRANCHET Myriam a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Monsieur ATTOU Yves, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame BECHY Sandrine, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GUITTON Sylvie, Madame TRANCHET Myriam

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU le budget principal voté en date du 19 mars 2024 ;
VU les décisions modificatives apportées audit budget ;
VU les crédits actuellement ouverts ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'opérer des ajustements sur le Budget principal CCVG en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Monsieur le Président expose :

Au regard de la survenue d'un fonds de concours et d'une révision du marché voirie, d'une augmentation des frais de réalisation du PLUi 2024 et d'une reprise d'avance relative au marché de construction de la MSP de Coulonges-sur-l'Autize, les modalités de modifications du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité de modifier** le budget principal de la manière suivante :

Budget principal - DM5 - SECTION D'INVESTISSEMENT

voirie (travaux financés par fonds de concours et révision)

Reprise avance marché MSP

Complément commande modification du PLUI 2024

Chapitres	Articles/op/fonctions	Désignation	Montant crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
21	21751/110	Réseau de voirie	610 750,00	60 250,00	671 000,00
20	202/501/111	Frais réalisation documents d'urbanisme	27 561,00	13 095,00	40 656,00
041	2313/OPFI	Construction Maison de santé Coulonges	36 988,00	1 046,00	38 034,00
		TOTAL DEPENSES		74 391,00	
13	13241/110	Subvention investissement commune gpf	-	40 800,00	40 800,00
041	238/OPFI	Avance versées sur commande	-	1 046,00	1 046,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	157 528,00	32 545,00	190 073,00
		TOTAL RECETTES		74 391,00	

Budget principal CCVG - DM5 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Articles/fonct	Désignation	Montant crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits après DM
023	023/01	Virement à la section d'investissement	157 528,00	32 545,00	190 073,00
65	658887/020/0001	Autres charges exceptionnelles	3 782 873,67	- 32 545,00	3 750 328,67
		TOTAL DEPENSES		0,00	

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 12/11/2024
Publié le 15/11/2024
Transmis en sous-préfecture le 15/11/2024

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU


